

NATURALISATION



Le bureau de l'intégration offre un soutien sous forme de permanences d'information et de cours de préparation à toute personne qui a entamé une procédure de naturalisation ou qui envisage de le faire. Les candidats y trouveront toutes les réponses concernant la procédure, les critères et les auditions de naturalisation.

Les **permanences** Info-naturalisation ont lieu sur rendez-vous, les mardis de 17H30 à 18H30 au bureau de l'intégration, Rue de l'Hôtel de Ville 10. Ces rencontres, sont un espace de discussion et de familiarisation concernant l'audition de naturalisation à Martigny.

Les **cours** de préparation à la naturalisation abordent les principales thématiques sur lesquelles des questions seront posées lors de l'audition avec la Commune de Martigny et celles avec la commission cantonale du Grand Conseil.

Les cours de préparation à la naturalisation ont lieu

- le mardi à 19H00 au CO d'Octodure selon programmation du bureau de l'intégration.

Inscriptions au 027 721 22 59 – 078 802 73 94

Informations et documents utiles:

■ Naturalisation ordinaire

Attention! Dès le 1 janvier 2018 la nouvelle loi sur la naturalisation entre en vigueur. Plusieurs changements interviennent dans les conditions nécessaires pour lancer une procédure. Vous pouvez en suivant [ce lien](#) avoir de plus amples renseignements.

Pour plus d'informations sur le déroulement de la procédure, les critères requis par la confédération et le canton du Valais, vous trouverez ci-joint les [informations cantonales](#) en la matière.

■ Dépôt de la demande

Les informations et les formulaires nécessaires au dépôt de la demande de naturalisation

s'obtiennent auprès de l'Office de l'Etat Civil. Vous pouvez passer à l'Office d'Etat Civil du lundi au jeudi, de 8H30 à 11H30 pour une première prise de contact et d'information.

Office de l'Etat Civil - Arrondissement de Martigny

Rue du Léman 19

1920 Martigny

027 607 12 20